

Citation

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Ramelet Louis, fils de René et de Louise, née Aubort, né le 13 janvier 1959, à Chavannes-près-Renens, originaire d'Orbe, responsable technico-commercial, actuellement sans domicile connu; app car cond, cp car II/1,

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 26 octobre 2001, à 8 h. 30, à Echallens, Le Château, Salle du Tribunal de district, sous l'inculpation d'insoumission et d'absence injustifiée, sous réserve d'acceptation de sa demande de relief, du jugement contumacial du 22 octobre 1999.

Si vous ne vous présentez pas vous serez jugé par défaut.

31 juillet 2001

Le Président Tribunal de division 2

Avis

L'Office fédéral des assurances sociales publie:

Lois cantonales sur les allocations familiales

Recueil du 1^{er} avril 1987

Cette collection est contenue dans un classeur à feuilles mobiles, pourvu d'un registre alphabétique. Elle donne un aperçu des régimes cantonaux d'allocations familiales avec indication des montants de prestations, ainsi que le texte intégral des prescriptions cantonales sur les allocations familiales.

Les révisions des dispositions légales sont l'objet de suppléments annuels qui sont livrés automatiquement à toutes les personnes en possession de cet ouvrage.

Bilingue allemand/français, n° de commande 318.801 df

Prix de l'édition complète: 95 fr. 15 (incl. TVA)

Les suppléments 1 à 12 sont inclus dans l'édition de base.

Suppléments parus ensuite:

	N° de commande
– Supplément 15, état 1. 7. 97, 18 fr. 40	318.801.15 df
– Supplément 16, état 1. 4. 98, 17 fr. 20	318.801.16 df
– Supplément 17, état 1. 4. 99, 19 fr. 05	318.801.17 df

Les commandes doivent être passées par écrit à l'OCL/EDMZ, 3003 Berne.

[13]